



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2016-045

PUBLIÉ LE 4 MAI 2016

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l'Ain

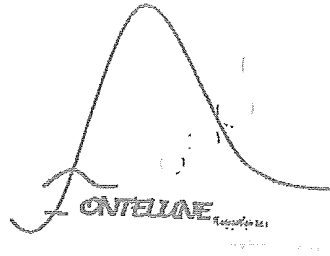
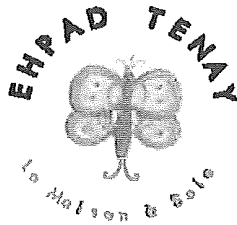
01-2016-05-01-001 - DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR
DES EHPAD D'AMBERIEU EN BUGEY, ST VULBAS, TENAY ET PONT D'AIN (2
pages)

Page 3

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2016-05-01-001

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE DU
DIRECTEUR DES EHPAD D'AMBERIEU EN BUGEY,
ST VULBAS, TENAY ET PONT D'AIN**



DECISION

Le Directeur

des EHPAD Résidence Fontelune d'Ambérieu en Bugey, la Maison A Soie à Tenay, la Résidence Claire Fontaines à Saint Vulbas, L'EHPAD La Catherinette à Pont d'Ain.

VU : Le Code de l'action sociale et des familles notamment dans ses articles L.315-17, D 315-67 à 315-71

VU : La Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU : Le Décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière

VU : La convention de direction commune entre les EHPAD « résidence Fontelune » d'AMBERIEU EN BUGEY, « la Maison A Soie » de TENAY, la Résidence Claire Fontaines de SAINT VULBAS, l'EHPAD La Catherinette à PONT D'AIN en date du 1^{er} février 2015

DECIDE

Article 1 : une délégation de signature est accordée à Mme Florence MARTY, adjoint de directeur aux EHPAD Résidence Claire Fontaines à Saint Vulbas, Résidence Fontelune à Ambérieu en Bugey et Maison A Soie de Tenay, EHPAD La Catherinette à Pont D'Ain pour signer en lieu et place de M. Patrick CRETINON directeur, les actes de gestion courante suivants pour les EHPAD ci-dessus désignés :

1/ Bons de commande et attestations de service

- Les bons de commandes et les ordres de service,
- Les actes règlementaires concernant la gestion des établissements : contrats d'assurance, multirisques, véhicule, risques statutaires, les contrats de maintenance,

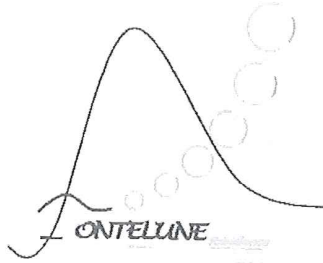
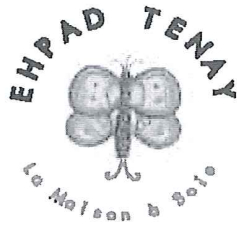
2/ Actes liés aux fonctions d'ordonnateur

- Les mandatements de dépenses et titres de recette

3/ Les actes liés aux fonctions de gestion de ressources humaines

- toutes décisions, titularisations, radiation des cadres, notation et évaluation du personnel,

Direction Commune
- Résidence Fontelune Ambérieu en Bugey,
Résidence Claire Fontaines Saint Vulbas,
La Maison A Soie Tenay
EHPAD La Catherinette Pont d'Ain



- Autorisations d'utilisation du véhicule personnel
- Ordre de mission
- Autorisation de congés (sauf cadre de direction)
- Conventions de formation continue et tout acte liés à la formation
- Contrat de recrutement
- Convention concernant les stages des personnes extérieures de l'établissement
- Assignation des personnels en cas de grève
- Déclaration d'accident du travail
- Etat et frais de déplacement

4/ Actes liés aux fonctions d'administrateur de garde

- autorisation de transport de corps
- tout acte permettant la continuité du service et lié à cette fonction

5/ actes liés aux fonctions de directeur adjoint

- Les procédures urgentes en lien avec l'ARS ou la DIPAS

Article 2 : Cette délégation est valable à compter du 1^{er} Mai 2016. Elle fait l'objet d'une évaluation régulière et d'une information au directeur concernant les actes passés par délégation.

Article 3 : Cette délégation est :

- publiée au recueil des actes administratifs,
- communiquée aux différents trésoriers, aux représentants de l'état
- Fait l'objet d'une publication au sein de l'établissement

Ampliation de la présente décision à :

- L'intéressé(e).

Saint Vulbas, le 1^{er} mai 2016



P. CRETIN

Direction Communale
- Résidence Fontelune Ambérieu en Bugey,
Résidence Claires fontaines Saint Vulbas,
La Maison A Sole Tenay
EHPAD La Catherinette Pont d'Ain